

Réunion du Conseil Municipal
du lundi 21 septembre 2015 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

Convoqué par courrier en date du 15 septembre 2015

Compte-rendu sommaire

Secrétariat des Assemblées
Jeanine BUCHI

Direction des affaires juridiques et des assemblées

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Le Conseil est appelé à approuver la passation de différents avenants.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les avenants et documents y relatifs.

Adopté

2 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

La communication vise à informer le Conseil municipal des marchés de travaux, fournitures et services attribués et notifiés par la ville de Strasbourg entre le 1^{er} mai 2015 et le 31 juillet 2015. Elle porte non seulement sur les marchés entrant dans le champ d'application de la délégation donnée à l'exécutif par délibération du 28 avril 2014 modifiée, mais également sur tous les autres marchés dont le montant est supérieur ou égal à 4 000 € HT, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Communiqué

3 Taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Fixation du coefficient multiplicateur pour 2016.

Il est demandé au Conseil de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2016, le coefficient de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité à 8.

Adopté

4 Avis sur les emplois Ville.

Le Conseil est appelé à approuver différentes créations et transformations d'emplois.

Adopté

5 Présentation au Conseil du rapport d'activités des services pour l'année 2014.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la ville de Strasbourg pour l'année 2014. Il est également demandé au Conseil d'autoriser sa publication pour une diffusion interne et externe.

Adopté

6 Avis de la ville de Strasbourg quant à la vente par la Mense épiscopale de l'archevêché de Strasbourg d'une parcelle de terrain sise 3 rue Dotzinger.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable à la vente par la Mense Episcopale de l'Archevêché de Strasbourg à la famille de M. Pierre FETIQUE du bien suivant : un terrain, constitué de 3 parcelles cadastrées section 90 n° 243/21 d'une surface de 19 ca, n° 245/28 d'une surface de 5 ca et n° 247/28 d'une surface de 51 ca, soit une superficie totale de 75 ca pour un montant de 9 000 € (neuf mille euros).

Adopté

7 Délégation de maîtrise d'ouvrage au profit de la paroisse protestante Saint Pierre le Jeune.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention avec la paroisse protestante Saint-Pierre le Jeune, transférant à la paroisse la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs aux parties d'immeubles propriété de la Ville.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec la paroisse la convention ainsi que tous les actes en application de la convention précitée.

Adopté

8 Convention constitutive d'un groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone - Désignation.

Le Conseil est appelé à approuver l'adhésion par la ville de Strasbourg à la convention constitutive d'un groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone dont la Ville de Paris assurera la mission de coordonnateur.

Il est également demandé au Conseil d'approuver la nomination de Mme Chantal CUTAJAR titulaire et Mme Michèle SEILER suppléante de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone dont la Ville de Paris assurera la mission de coordonnateur.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone dont la Ville de Paris assurera la mission de coordonnateur et ses éventuels avenants,
- à exécuter les marchés publics résultant du groupement de commandes transnational pour l'achat de fournitures et services à faible teneur en carbone dont la Ville de Paris assurera la mission de coordonnateur concernant la ville de Strasbourg.

Adopté

9 Chauffage urbain : convention de raccordement et d'abonnement de sites au réseau de chaleur du Wacken.

Le Conseil est appelé à approuver la conclusion du raccordement et des polices d'abonnement pour l'alimentation au réseau de chauffage urbain du Wacken des sites suivants :

- gymnase Menora 4 boulevard Pierre Pflimlin à Strasbourg,
- gymnase Jeanne D'Arc 46 rue Pierre de Coubertin à Strasbourg,
- complexe sportif (Vestiaire Menora) 4 boulevard Pierre Pflimlin à Strasbourg,
- vestiaire SUC boulevard Pierre Pflimlin à Strasbourg,
- tennis Club rue Pierre de Coubertin à Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les conventions de raccordement et polices d'abonnement.

Adopté

10 Marché de conception-réalisation de mise en lumière de la place de la Gare de Strasbourg - Désignation.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Retiré

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

11 Convention avec Haies Vives d'Alsace pour la création d'un espace végétal démonstratif et ludique dans le Parc Naturel Urbain de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'installation d'un « Espace végétal démonstratif et ludique » sur une parcelle de 1 700 m² et ses aménagements d'accompagnement conformément au programme d'action 2013 2016 du PNU dont l'un des engagements vise à valoriser le pôle patrimonial naturel, historique et paysager du Muhlbach de Koenigshoffen ;
- le partenariat entre la ville de Strasbourg et l'association « Haies vives d'Alsace » dans le cadre du Parc naturel urbain et du projet d'« Espace végétal démonstratif et ludique » sur le site du Muhlbach ;
- la convention de mise à disposition, à titre gracieux, pour 4 ans reconductibles, de l'espace public nécessaire pour la mise en œuvre de cet « Espace végétal démonstratif et ludique » ;
- la convention d'objectif pour 2015 - 2018 de 48 k€, à raison de 12 k€ en 2015 et en 2016 pour la création de ces plantations et installations et plafonnée à 12k€ en 2017 et 2018 pour leur consolidation.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer :

- la convention de mise à disposition de l'espace public à Haies vives d'Alsace pour la mise en œuvre de l'« Espace végétal démonstratif et ludique » ;
- la convention d'objectif 2015 2018 correspondant à ce même projet ;
- tous actes et documents concourant à l'exécution de la délibération.

Adopté

12 Acquisition de l'immeuble AXA 38 Route de l'Hôpital à Strasbourg et présentation du plan de cession des actifs immobiliers destiné à financer cette acquisition. Déclassement d'un immeuble municipal 13 rue Bernegger à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

- 1) l'acquisition auprès de la Société MDM KELLERMANN d'un immeuble bâti sur terrain d'une surface totale de 52.30 ares cadastré sous :

Commune de Strasbourg - Quartier de Neudorf, 38 route de l'Hôpital / 2 rue de Belfort
Section DY parcelles N° :

- 385/9 de 0.88 are
- 403/1 de 12.38 ares
- 405/1 de 0.86 are
- 409/4 de 1.43 are
- 410/4 de 1.47 are
- 419/7 de 2.99 are

- 420/8 de 6.51 ares
- 423/8 de 2.91 ares
- 425/8 de 22.87 ares

Au prix global de 9 700 000 €, neuf millions sept cent mille euros, frais d'acte en sus à la charge de l'acquéreur,

Selon les modalités de paiement suivantes :

- 40 % dans les quinze jours de la signature de l'acte de vente, soit 3 880 000 €, trois millions huit cent quatre vingt mille euros ;
- 30 % un an à compter de la signature de l'acte de vente et au plus tard le 16 octobre 2016, soit 2 910 000 €, deux millions neuf cent dix mille euros ;
- 30 % au plus tard le 31 octobre 2017 soit 2 910 000 €, deux millions neuf cent dix mille euros.

Aux conditions suivantes :

- le transfert de propriété et de jouissance est fixé à la date de signature de l'acte,
- la commission d'intermédiaire de 100 000 €, cent mille euros est à la charge du vendeur,
- la mutation sera soumise au régime de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- le vendeur prendra à sa charge le paiement du reliquat de régularisation de la TVA et en fera son affaire auprès de l'administration des impôts,
- l'acte comportera l'inscription du privilège du vendeur et de l'action résolutoire sur la partie du prix de vente payable à terme,
- en cas de retard de paiement d'une partie du prix payable à terme, la ville de Strasbourg sera redevable au profit du vendeur d'intérêts de retard au taux légal, à compter de la date d'exigibilité du paiement du prix,
- la ville de Strasbourg se portera acquéreur du bien en l'état, sans conditions suspensives, et fera son affaire personnelle de l'ensemble des éventuels travaux à réaliser y compris ceux permettant de satisfaire aux réglementations et normes diverses d'accueil, de sécurité et de conformité en vigueur,

Il est demandé par ailleurs au Conseil de constater la désaffectation de l'ensemble immobilier bâti situé 13 rue Bernegger, ancienne halte garderie municipale, implantés sur les parcelles cadastrées en section AD n° 458(A)/0008 de 3,98 ares, n° 458(B)/0008 de 0,54 are et n° 6 de 1,39 are.

Le Conseil est également appelé à se prononcer sur le déclassement de l'ensemble immobilier bâti situé 13 rue Bernegger, ancienne halte garderie municipale, implantés sur les parcelles cadastrées en section AD n° 458(A)/0008 de 3,98 ares, n° 458(B)/0008 de 0,54 are et n° 6 de 1,39 are.

Enfin, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant :

- à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les actes et documents nécessaires à la bonne exécution des présentes,
- à lancer, à mettre en concurrence, à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des Marchés Publics ; se rapportant à cette opération,

- à signer les dossiers de demandes de permis de construire et de démolir y afférant,
- à inscrire dans les documents budgétaires les crédits s'y rapportant.

Adopté

13 Projets de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg sur le territoire de la ville de Strasbourg (avis du Conseil municipal - Article L5211-57 du CGCT).

Le Conseil est appelé à donner un avis favorable aux projets de transactions immobilières de l'Eurométropole de Strasbourg suivants :

- 1) à la radiation d'un bail inscrit au Livre foncier au profit d'Electricité de Strasbourg, concernant la mise à disposition d'un local dans le sous-sol du supermarché Le Mutant pour l'implantation d'un transformateur électrique, étant donné que ledit supermarché a aujourd'hui été démoli. La radiation du bail porte sur les parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg, Banlieue de Cronembourg – Koenigshoffen
Section KY n°381/25, lieudit rue Curie-rue Albert Einstein, de 8,10 ares
Section KY n°382/25, lieudit rue Curie-rue Albert Einstein, de 15,68 ares,

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette radiation ne donnera lieu au paiement d'aucune indemnité.

- 2) à l'acquisition à Strasbourg – Robertsau – rue des Saules

Par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée comme suit :

Commune de Strasbourg
Section BM n°(2)/309 lieu-dit rue des Saules de 0.02 are issue de la parcelle cadastrée
section BM n°309 lieu-dit rue des Saules de 4.23 ares

Propriété de Monsieur NIKOLOV Plamen et Madame TANEVA – NIKOLOVA Ilina,
au prix de 12 000 € l'are soit pour le montant de 240 €

- 3) à l'acquisition à Strasbourg Robertsau – quai Jacoutot

par l'Eurométropole de Strasbourg de la parcelle cadastrée comme suit :

Commune de Strasbourg
Section BR n°165/102 lieu-dit quai Jacoutot de 2.02 ares issue de la parcelle cadastrée
section BR n°102 lieu-dit quai Jacoutot de 4.17 ares

Propriété de l'ETAT, au prix de 1 200 € l'are soit un montant arrondi de 2 400 €.

Le transfert de propriété à réaliser est effectué sans déclassement préalable, conformément aux dispositions de l'article L. 3112-1 du Code général de la Propriété des personnes publiques, la parcelle ayant vocation à rester du domaine public.

Adopté

14 Echanges fonciers entre le Conseil de l'Europe et la ville de Strasbourg, rue Pierre de Coubertin et rue Sforza à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver, compte tenu de la volonté permanente de la ville de Strasbourg de favoriser l'implantation du Conseil de l'Europe sur son territoire, l'échange entre la ville de Strasbourg et le Conseil de l'Europe de parcelles situées rue Pierre de Coubertin et rue Sforza selon les modalités suivantes :

A) rue Sforza

La vente par la ville de Strasbourg au Conseil de l'Europe des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg

- Section BX n° (6)/478 lieu-dit avenue de l'Europe de 3.14 ares issue de la parcelle section BX n° 478 lieu- dit avenue de l'Europe de 30.81 ares
 - Section BX n°(7)/479 lieu-dit avenue de l'Europe de 9.83 ares issue de la parcelle section BX n°479 lieu-dit rue du Président Robert Schuman de 12.11 ares
 - Section BX n°(3)/477 lieu-dit impasse des Bosquets de 1.61 ares issue de la parcelle section BX n° 477 lieu-dit impasse des Bosquets de 2.52 ares
- soit une superficie totale de 14.58 ares pour une valeur de 21 870 € soit 1500 € l'are.

En contre échange l'acquisition par la ville de Strasbourg auprès du Conseil de l'Europe des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg

- Section BX n° (12)/ 489 lieu-dit Bruchwoerth de 3.6 ares issue de la parcelle section BX n° 489 lieu-dit Bruchwoerth de 7.64 ares
 - Section BX n° (10)/487 lieu-dit Bruchwoerth de 0.11 are issue de la parcelle section BX n° 487 lieu-dit Bruchwoerth de 1.63 ares
 - Section BX n° 491 lieu-dit Bruchwoerth de 0.9 are
 - Section BX n°(2)/475 lieu- dit rue du Président Robert Schuman de 0.52 are issue de la parcelle section BX n°475 lieu-dit Rue du Président Robert Schuman de 22.33 ares
 - Section BX n°476 lieu dit rue du Président Robert Schuman de 0.25 are
- soit une superficie totale de 5.38 ares pour une valeur de 8070 € soit 1500 € l'are, avec versement d'une soulte en faveur de la ville de Strasbourg de 13 800 €.

B) rue Pierre de Coubertin

La vente par la ville de Strasbourg au Conseil de l'Europe de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg

Section BZ n° (3)/101 lieu dit - Chemin du Wacken de 10.53 ares issue de la parcelle section BZ n°203/101 lieu dit - Chemin du Wacken de 11.10 ares pour une valeur de 15 795 € soit 1500 € l'are.

En contre échange l'acquisition par la ville de Strasbourg auprès du Conseil de l'Europe de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg

- Section BZ n°(2)/101 lieu dit - rue Pierre de Coubertin de 3.28 ares issue de la parcelle cadastrée section BZ n°202/101 lieu dit - rue Pierre de Coubertin de 66.12 ares pour une valeur de 4920 € soit 1 500 € l'are avec versement d'une soulte en faveur de la ville de Strasbourg de 10 875 €.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

Adopté

15 Ilot Jeanne d'Arc au Port du Rhin - Mainlevée d'une restriction au droit de disposer.

Il est demandé au Conseil d'approuver la mainlevée de la restriction au droit de disposer stipulée dans l'acte de vente du 19 décembre 2013 en garantie de l'interdiction d'aliéner et d'hypothéquer les terrains nus, inscrite au Livre Foncier sous n° AMALFI : C2013STR116800 au profit de la ville de Strasbourg et à charge des parcelles anciennement cadastrées :

Commune de Strasbourg

Section HX n° 265/9 de 7.08 ares
Section HX n° 267/9 de 13.56 ares
Section HX n° 270/8 de 17.05 ares
Section HX n° 271/8 de 0.01 are
Section HX n° 273/8 de 0.54 are
Section HX n° 277/9 de 0.09 are

et réunies selon procès verbal d'arpentage n° 10371A en date du 26 août 2014 en une seule et unique parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg

Section HX n° 287/8 de 38.33 ares.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la mainlevée de la restriction au droit de disposer précitée et tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

16 Vente par la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame à la commune de Dangolsheim d'un terrain situé sur son ban communal.

Il est demandé au Conseil d'approuver la vente à la commune de Dangolsheim, dans le cadre de la réalisation d'une aire de loisirs et d'un parking venant en complément de ses équipements sportifs existants, de la parcelle cadastrée :

Commune de Dangolsheim, section AC n° 16 de 58,34 ares, appartenant à la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, ce pour le prix total de 7 000 € hors taxes et frais.

Le Conseil prend acte que la commune de Dangolsheim fera son affaire personnelle des éventuelles évictions, indemnisations ou reprises des locataires en place, ainsi que des frais d'acte liés à cette transaction.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous actes et documents concourant à la bonne exécution de la délibération.

Adopté

17 Mise à disposition par voie de bail emphytéotique administratif d'un terrain rue du Baggersee à la Meinau au profit de l'association Eveil Meinau.

Il est demandé au Conseil d'approuver

- 1) la mise à disposition par voie de bail emphytéotique administratif à l'association Eveil Meinau (ou toute autre personne morale qui s'y substituerait en vue de la réalisation du projet avec l'agrément de la ville de Strasbourg), du terrain domanial provisoirement cadastré :
Commune de Strasbourg
Banlieue de Strasbourg - Neudorf
Lieudit : Rue de Provence
Section EY n° (1)/1 de 28,43 ares,

aux conditions suivantes :

- une durée de 50 ans
- une redevance annuelle de 15 € symbolique compte-tenu du montant de l'investissement de 2 397 000 € TTC qui sera réalisé sur le site ;
- le respect du permis de construire délivré par la ville de Strasbourg
- le bail sera soumis aux dispositions de l'article L 1311-2 et suivants du Code

- général des collectivités territoriales ;
 - le preneur s'oblige à respecter le permis de construire à délivrer par la ville de Strasbourg ;
 - le preneur ne pourra en aucun cas modifier l'affectation (civile et culturelle) de l'immeuble sans autorisation préalable de la ville de Strasbourg donnée par écrit ;
 - le preneur ne pourra céder son droit au bail sans agrément préalable de la ville de Strasbourg dûment validé par une délibération du Conseil municipal, toute autre modification fera l'objet d'une notification au bailleur ;
 - le preneur pourra apporter aux biens loués toutes les améliorations qu'il jugera utiles, et toutes constructions nouvelles, à ses frais, à charge pour lui de solliciter toutes les autorisations administratives nécessaires, et notamment de faire toute demande de permis de construire ou toute déclaration de travaux requise par la réglementation en vigueur, et de respecter les droits des tiers, et notamment des propriétaires riverains,
 - le preneur ne pourra opérer aucun changement des biens loués qui en diminue la valeur ;
 - si le preneur réalise des améliorations ou des constructions qui augmentent la valeur des biens loués, il ne pourra les détruire, ni réclamer à cet égard aucune indemnité, les constructions nouvelles et améliorations revenant au bailleur de plein droit à la fin du bail, qu'elle qu'en soit la cause, sans indemnité.
- 2) le paiement d'une subvention pour la construction des lieux de culte à hauteur de 10 % du montant TTC des travaux, soit la somme maximum de 1 873 000 € établie sur la base actuelle des devis sollicités par le bénéficiaire pour établir son plan de financement.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le bail emphytéotique administratif à intervenir ainsi que tous les actes et documents nécessaires à la bonne exécution des présentes.

Adopté

18 Mainlevée de droits à la résolution au profit de la ville de Strasbourg grevant les biens immobiliers sis 210 avenue de Colmar et 4 rue Kembs à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- 1) - la mainlevée du droit à la résolution de la vente au profit de la ville de Strasbourg, garantissant l'interdiction d'installer un restaurant ou un débit de boisson conformément à l'acte du 28 octobre 1932, à charge de la parcelle cadastrée :
Commune de Strasbourg - Banlieue de Strasbourg- Neudorf
Section ET n°431/28, lieudit «208 avenue de Colmar », de 27,11 ares ;
- la mainlevée du droit à la résolution de la vente au profit de la ville de Strasbourg, garantissant la destination du terrain à usage industriel et commercial, et l'interdiction de construction d'habitation, à l'exception des logements de fonction conformément à

l'acte du 9 novembre 1942, à charge de la parcelle cadastrée :
Commune de Strasbourg - Banlieue de Strasbourg- Neudorf
Section ET n°427/25, lieudit «208 avenue de Colmar », de 11,79 ares ;

- la mainlevée du droit à la résolution de la vente au profit de la ville de Strasbourg, garantissant l'affectation à l'agrandissement des garages-ateliers de réparations de véhicules automobiles installés dans l'immeuble industriel du 208 avenue de Colmar, conformément à l'acte du 21 mai 1965, à charge des parcelles cadastrées :
Commune de Strasbourg - Banlieue de Strasbourg- Neudorf
Section ET n°421/18, lieudit «210 avenue de Colmar », de 37,60 ares ;
Section ET n°429/25, lieudit «avenue de Colmar », de 1,96 ares ;

2) la mainlevée du droit à la résolution de la vente au profit de la ville de Strasbourg, garantissant l'obligation de surbâter les terrains conformément aux actes de vente du 15 mai 1933 et du 08 mai 1935, à charge des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg (Neudorf):
Section ED n° 337(A), 4 rue Kembs, de 3,94 ares
Section ED n° 337(B), 4 rue Kembs, de 0,06 ca.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir pour l'exécution des présentes et à consentir la radiation de ces droits et obligations au Livre Foncier en tant qu'ils grèvent les immeubles désignés.

Adopté

19 Constitution d'une servitude de passage pour la desserte d'une maison située 61, chemin du Schultzenfeld (avis du Conseil municipal - Article L 5211-57 du CGCT).

Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à la constitution d'une servitude conventionnelle de passage inscrite au Livre Foncier :

- à charge de la parcelle, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg et cadastrée :
Commune de Strasbourg- Neuhof, section IT n° 306/61 de 117,46 ares,
- au bénéfice des parcelles, propriété pour une moitié de M. ALOUAHABI Abdelkarim et pour l'autre de Mme KALLOUCH Fatima, cadastrées : Commune de Strasbourg- Neuhof
Section IT n° 230 de 2.56 ares
Section IT n° 315/68 de 4.05 ares

Cette servitude consistera en un droit de passage à pied et en véhicule motorisé. Elle ne s'appliquera qu'à une surface de 2.46 ares. Elle est octroyée à titre gratuit, le propriétaire du fonds dominant prenant à sa charge les frais de réalisation et d'entretien du chemin d'accès en question.

Adopté

20 Convention de groupement de commandes pour l'étude des sites (potentiellement) pollués pour l'Eurométropole et les communes de Hoenheim, La Wantzenau, Mundolsheim, Ostwald, Plobsheim, Schiltigheim et Strasbourg. Convention de groupement de commandes pour la gestion de terres polluées pour l'Eurométropole et la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- la convention constitutive de groupement de commande entre l'Eurométropole et les communes de Hoenheim, La Wantzenau, Mundolsheim, Ostwald, Plobsheim, Schiltigheim et Strasbourg dont l'Eurométropole assurera la mission de coordonnateur et dont l'objet est le lancement d'un marché à bon de commande avec un montant minimum de 143 000 € HT et maximum de 2 240 000 € HT par an, d'une durée d'un an reconductible trois fois, pour l'étude de sites (potentiellement) pollués
- la convention constitutive de groupement de commande entre l'Eurométropole et la ville de Strasbourg dont l'Eurométropole assurera la mission de coordonnateur et dont l'objet est le lancement d'un marché à bon de commande avec un montant minimum de 30 000 € HT et maximum de 1 500 000 € HT par an, d'une durée d'un an reconductible trois fois, pour la réhabilitation de sites pollués,
- le lancement d'un marché alloti relatif à « l'étude de sites (potentiellement) pollués et dont les montants annuels minimum et maximum pour la ville de Strasbourg seront respectivement de 45 000 et 760 000 € HT répartis de la façon suivante (montant annuel minimum – montant annuel maximum) :
 1. Lot 1 : Ingénierie des sites et sols pollués : 30 000 – 500 000 € HT
 2. Lot 2 : Prestations d'analyses sur matrices sols, eaux, air et végétaux : 10 000 – 160 000 € HT
 3. Lot 3 : Prestations d'expertise technique et juridique : 5 000 – 100 000 € HT
- le lancement d'un marché de travaux relatif à des « travaux de réhabilitation de sites pollués » et dont les montants annuels minimum et maximum pour la ville de Strasbourg seront respectivement de 10 000 et 500 000 € HT.

En outre, le Conseil est appelé à autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer les conventions,
- à exécuter les marchés en résultant concernant la ville de Strasbourg.

Adopté

21 Rapports annuels 2014 sur :

- le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,
- le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets.

Il est demandé au Conseil de prendre acte de la communication concernant les rapports annuels 2014 :

- sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,

- sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Communiqué

22 Subvention complémentaire de fonctionnement à l'association des Amis du Zoo de l'Orangerie pour l'année 2015.

Il est demandé au Conseil Le Conseil d'approuver le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement pour l'année 2015 d'un montant de 40 000 € à l'Association des Amis du Zoo de l'Orangerie.

En outre, le Conseil est appelé à demander à l'Association des Amis du Zoo de l'Orangerie de présenter à la Ville un plan de redressement financier pour l'exercice 2016 visant à contenir ses dépenses dans le cadre de la subvention annuelle. Il est également demandé au Conseil de soutenir les réflexions engagées dans le cadre du groupe de travail sur l'animal en ville, sous la responsabilité de Mme Christel Kohler, pour faire évoluer le zoo de l'Orangerie vers des activités basées sur des objectifs renforcés de conservation, de sensibilisation et respectueux du bien-être animal.

Par ailleurs, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

Adopté

23 Avis relatif au classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg de la rue du Lieutenant Colonel Albert Michel à Strasbourg Neudorf et à l'acquisition de parcelles de voirie (avis du Conseil Municipal - art. L 5211-57 du CGCT).

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable à l'approbation par l'Eurométropole de Strasbourg :

1. du classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg de la rue du Lieutenant Colonel Albert Michel et de ses accessoires à Strasbourg Neudorf,
2. de l'acquisition à l'euro symbolique par l'Eurométropole de Strasbourg du terrain d'assiette de la voie concernée, propriété de :
la société HABITATION MODERNE à savoir, les parcelles cadastrées comme suit :
ville de Strasbourg
Section HM n° 155/69 avec 0,14 are,
Section HM n° 159/57 avec 6,94 ares,

la SCI LES JARDINS DE LA MUSAU à savoir, les parcelles cadastrées comme suit : ville de Strasbourg
Section HM n° 143/14 avec 0,15 are,
Section HM n° 149/20 avec 9,44 ares,
Section HM n° 150/52 avec 5,61 ares,

3. de l'acquisition à l'euro symbolique par l'Eurométropole de Strasbourg de deux parcelles contiguës à la rue des Corps-de-Garde, propriété de la société HABITATION MODERNE à savoir, les parcelles cadastrées comme suit :
- ville de Strasbourg
Section HM n° 162/57 avec 1,04 ares,
Section HM n° 163/57 avec 0,17 are.

Adopté

- 24 Avis relatif au classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg du tronçon nord de la rue Marie Marvingt à Strasbourg Neuhof et à l'acquisition de la parcelle correspondante (avis du Conseil Municipal - art. L. 5211-57 du CGCT).**

Il est demandé au Conseil d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'Eurométropole de Strasbourg :

1. du classement dans le domaine public de l'Eurométropole de Strasbourg du tronçon nord de la rue Marie Marvingt et de ses accessoires à Strasbourg Neuhof.
2. de l'acquisition à l'euro symbolique par l'Eurométropole de Strasbourg du terrain d'assiette de la voie concernée, propriété de CUS HABITAT à savoir, la parcelle cadastrée comme suit : ville de Strasbourg Section IV n° 549/52 avec 5,34 ares.

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

- 25 Soutien à l'économie sociale et solidaire et au commerce équitable.**

Il est demandé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

Colecosol	5 000 €
Artenréel Projet G'Art	6 000 €
Université populaire	8 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les décisions d'attribution nécessaires.

Adopté

26 Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

Pour le Pôle coopération décentralisée et jumelages :

- le versement d'une subvention de 3 000.€ aux Amis de la Chapelle Rhénane
- le versement d'une subvention de 6 000 € à l'association Zichron Menachem

Pour le Pôle Europe :

- le versement d'une subvention de 35 000 € à Events4Live
- le versement d'une subvention de 10 000 € Alliance Ciné
- le versement d'une subvention de 3 000 € aux Rencontres cinématographiques d'Alsace
- le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association RETE-IHEE
- le versement d'une subvention de 15 000 € au Cercle européen de Strasbourg
- l'extension du dispositif d'un jeune volontaire européen au Lieu d'Europe aux mois de juillet et août 2016 (durée globale du projet: 12 mois)
- le versement mensuel à Mlle Emilia SCHANZ d'une bourse de 300 €, destinée à l'alimentation, au cours de la période d'accueil et ce jusqu'au mois d'août 2016.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents et tout acte lié à la mise en œuvre du dispositif du service volontaire européen.

Adopté

27 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

GLOBAL SPORT	15 000 €
PEINTURES AOC	1 000 €
ASSOCIATION CULTURELLE MERVEILLES DE LA MONTAGNE VERTE – ACMMV	7 500 €
LES ATELIERS D'EDEN	1 200 €
ASSOCIATION DES HABITANTS DU QUARTIER GARE	2 000 €
CRONENBOURG ANIMATION	3 000 €
JARDIN PARTAGE DU QUARTIER GARE	200 €
ASSOCIATION GENAU	5 000 €
FERME EDUCATIVE DE LA GANZAU	700 €
PORTE OUVERTE	550 €
INITIATIVES DE LA MONTAGNE VERTE	1 200 €

CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MEINAU	3 000 €
NOUVELLE LIGNE	15 000 €
KOENIGSHOFFEN DEMAIN	1 000 €

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

28 Création d'une bourse aux idées : OUVRONS-LA ! Pour une expression libre et citoyenne des jeunes.

Il est demandé au Conseil d'approuver la création d'une bourse aux idées intitulée : « OUVRONS-LA ! Pour une expression libre et citoyenne des jeunes ».

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire à signer les notifications de subvention et arrêtés correspondants.

Adopté

29 Equipements pour le lavage des mains des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le recours à un prestataire pour la mise en place, la fourniture des consommables et la maintenance de distributeurs de savon et d'essuie-mains pour une période d'un an reconductible trois fois,
- le lancement d'un appel d'offres à cet effet, conformément aux dispositions de l'article 57 et suivants du code des marchés publics, sous la forme d'un marché à bons de commande en un lot unique.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire, ou son représentant, à mettre en concurrence les prestations considérées conformément aux dispositions du code des marchés publics et à signer et exécuter les contrats et marchés correspondants.

Adopté

30 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Le Conseil est appelé à allouer les subventions suivantes :

1.	Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg – CASAS « soutien aux familles en grande précarité demandant l'asile »	6 000 €
----	--	---------

2.	Croix rouge française - Conseil départemental du Bas-Rhin « Base logistique de Mundolsheim	6 500 €
3.	Fédération du Secours populaire français du département du Bas-Rhin « Fonctionnement »	15 000 €
4.	Fondation Vincent de Paul - Escale saint Vincent « fonctionnement de l'Escale Saint Vincent »	12 300 €
5.	Plate-forme de solidarité de Strasbourg Neudorf « Fonctionnement »	3 500 €
6.	SNCF « Point d'accueil et de solidarité » (PAS)	15 000 €
7.	Lianes « Fonctionnement »	4 800 €
8.	Union départementale des associations familiales – UDAF « Pass contre le surendettement »	3 000 €
9.	LUPOVINO - Lutte pour une vie normale «Insertion professionnelle des familles roms» (CUCS n°192)	3 600 €
10.	Recherches et études systémiques sur les communications institutionnelles et familiales – RESCIF « Centre de consultation familiale »	20 000 €
11.	Aide et union aux blessés de l'existence – AUBE « Fonctionnement »	2 500 €
12.	Arts calisthenics chinois - tai chi « Fonctionnement »	1 500 €
13.	Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées – ABRAPA « Fonctionnement »	401 100 €
14.	Association des aveugles et amblyopes d'Alsace et de Lorraine – AAAL « Fonctionnement »	20 000 €
15.	Centre régional pour l'étude et l'action en faveur de l'insertion – CREAM « Fonctionnement »	14 850 €
16.	CEP CICAT - Conseil évaluation, exposition prévention « Fonctionnement »	35 000 €
17.	Collectif pour l'intégration scolaire individualisée – CISI « Fonctionnement »	500 €
18.	Fédération des malades et handicapés - union départementale du Bas-Rhin – FMH « Fonctionnement »	2 500 €
19.	Urilco Alsace Lorraine « Fonctionnement »	1 000 €
20.	Association du centre social et culturel de Haute-pierre Le Galet « Semaine bleue »	350 €
21.	Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen	650 €

	« Semaine bleue »	
22.	Fédération de charité Caritas Alsace « Semaine bleue »	580 €
23.	Association des résidents des Poteries « Semaine bleue »	550 €
24.	Afrique Etoiles « Semaine bleue »	1 000 €
25.	Initiatives de la Montagne Verte « Semaine bleue »	950 €
26.	Club des seniors de Koenigshoffen « Semaine bleue »	1 100 €
27.	Rencontres 3ème âge « Semaine bleue »	900 €
28.	Association de gestion Emmaüs Diaconesses « Semaine bleue »	110 €
29.	Nadi Chaabi « Semaine bleue »	1 500 €
30.	Fédération des malades et handicapés - union départementale du Bas-Rhin – FMH « Semaine bleue »	300 €
31.	Association Bartischgut « Semaine bleue »	425 €
32.	Association Eveil Meinau « Semaine bleue »	800 €
33.	Association de gestion des équipements sociaux – Résidence du Bilstein « Semaine bleue »	200 €
34.	Au delà des ponts « Semaine bleue »	900 €
35.	Association Form Maker « Semaine bleue »	1 000 €
36.	Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg - ARES « Semaine bleue »	810 €
37.	Ecoute et racontée « Semaine bleue »	920 €
38.	Association du centre socio culturel du Fossé des Treize « Semaine bleue »	650 €
39.	Association pour la création et l'animation musicale – APCAM « Semaine bleue »	500 €
40.	La voix des rails « Semaine bleue »	400 €
41.	Stimultania « Semaine bleue »	740 €
42.	Eglise évangélique la Bonne nouvelle « Semaine bleue »	150 €
43.	Association pour le soutien des personnes âgées de la Cité de l'Ill « Semaine bleue »	700 €

44.	Société de gymnastique La Concorde Robertsau « Semaine bleue »	750 €
45.	Centre culturel et social Rotterdam « Semaine bleue »	1 000 €
46.	Viva Spach « Semaine bleue »	60 €
	Total	586 645 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

31 Attribution de subventions au titre de la santé.

Il est demandé au Conseil d'allouer les subventions suivantes :

1.	Aides - territoire Alsace « Fonctionnement »	20 500 €
2.	Amis de la santé du Bas-Rhin « Fonctionnement »	500 €
3.	Association de lutte contre la toxicomanie – ALT « Mission de réduction des risques de la salle d'accueil du Centre d'Accueil et de Soins »	10 000 €
4.	Association de lutte contre la toxicomanie – ALT « actions de l'équipe mobile de prévention »	3 100 €
5.	Ithaque « Fonctionnement »	68 500 €
6.	Médecins du monde « Actions en faveur des populations Roms vivant dans des campements dans Strasbourg et environs »	1 250 €
7.	Médecins du monde « Action en faveur des personnes sans abri »	1 250 €
8.	Médecins du monde « Centre d'accueil, de soins et d'orientation ».	7 600 €
9.	Pénélope « Fonctionnement »	3 000 €
10.	Santé info solidarité animation « Information - prévention et réduction des risques en santé sexuelle, orientation, soutien dans le domaine du sida, des hépatites virales »	2 500 €
11.	Sos hépatites Alsace « aide et soutien aux patients atteints d'hépatites »	2 500 €
12.	Global sport « sport-santé – marche nordique »	8 800 €
	Total	129 500 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-a représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Adopté

32 Attribution de subventions au titre de la prévention.

Il est demandé au Conseil de décider de l'allocation de subventions, à titre de solde pour leur fonctionnement 2015, aux associations suivantes :

- VIL.A.JE - Ville Action Jeunesse	25 764 €
- ENTRAIDE Le Relais	24 600 €
- L'ETAGE Club de Jeunes	49 372 €
- ENTRAIDE Le Relais	13 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

En outre, il est demandé au Conseil d'approuver la réaffectation du montant de 2 166,50 € du BP 2015, voté par délibération du Conseil municipal du 26 janvier 2015, sous réserve de prolongation d'activité jusqu'à fin février 2015, en faveur de l'association ACCORD (association conviviale de coordination pour la réinsertion des détenus) et non mandaté suite à la décision judiciaire de liquidation de l'association au 31 janvier 2015 sans prolongation d'activité.

Adopté

33 Attribution de subventions aux centres socioculturels.

Il est demandé au Conseil d'approuver

I. Allocation d'une deuxième tranche de subvention de fonctionnement aux Centres socioculturels :

Association du centre social et culturel de l'Elsau	102 790 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	105 611 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre – Le Galet	93 700 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf	116 519 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	224 400 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	148 163 €
Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte	70 611 €
ARES - Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	116 700 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	7 979 €

Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	139 700 €
Association Populaire Joie et santé Koenigshoffen	124 200 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	50 800 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	26 400 €

dont 66 000 € correspondant à la participation de la Caisse d'Allocations Familiales aux activités menées rue de Hautefort et qui sera remboursée à la Ville dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

II. Allocation de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	11 100 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	51 950 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	26 300 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions et à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Adopté

34 Attribution de subventions aux associations socioculturelles et convention de mise à disposition de patrimoine immobilier avec le centre socioculturel 'Au-delà des Ponts'.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

1. Allocation d'une deuxième tranche de subvention de fonctionnement aux associations socioculturelles :

ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	25 600 €
A.C.R.A. - Association les Bateliers	31 800 €
Association de Gestion de la Maison des Associations	77 477 €
Association Porte Ouverte	40 050 €
Centre culturel et Social Rotterdam	40 200 €
Association d'éducation populaire St Ignace	48 400 €
Organisation populaire des activités de loisirs – OPAL	38 800 €
Association L'Eveil Meinau	12 300 €
Association Lupovino	21 660 €
Maison des Potes de Strasbourg	7 560 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs – Centre de loisirs et d'animation éducatifs	50 630 €

CEMEA Alsace - Association Régionale d'Alsace des Centres d'entraînement aux méthodes d'Education Active	4 500 €
Association Les Disciples	8 400 €
Association AMI de HautePierre	8 100 €
Association Gospel Kids	11 500 €
Association Maison des jeux de Strasbourg	6 700 €
Association migration solidarité et échanges pour le Développement – AMSED	14 750 €

2. Allocation de subventions de fonctionnement :

Association solidarité culturelle Koenigshoffen	8 600 €
Association des travailleurs maghrébins en France – Section du Bas-Rhin	6 000 €
Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture du Bas Rhin	50 000 €

3. Allocation de subventions dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse :

Association d'éducation populaire St Ignace	10 500 €
Association du centre social et culturel du Neuhof (Ludothèque)	10 600 €
Association Je joue je vis – Ludothèque de la Meinau	13 200 €
Association la Croisée des Chemins	6 000 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	8 400 €
Association Porte Ouverte	3 000 €

4. Allocation d'une première tranche de subvention pour accompagner les extensions / créations d'accueils de loisirs sans hébergement les mercredis dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires – année 2015/2016 :

Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	7 800 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	4 128 €
Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize	5 300 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin– Fédération des Œuvres Laïques du Bas-Rhin	17 325 €
Centre culturel et social Rotterdam	9 254 €
Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques du Bas-Rhin	6 050 €
Association Maison des jeux de Strasbourg	8 050 €

5. Convention de mise à disposition de patrimoine immobilier avec l'association suivante :

Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et les décisions attributives relatives aux subventions, à solliciter la participation de la Caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et à signer la convention de mise à disposition de patrimoine immobilier avec l'association du centre socioculturel Au-delà des Ponts.

Adopté

CULTURE ET SPORT

35 Classement au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO de la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- le projet visant à obtenir l'inscription de la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO ;
- la convention avec l'Université de Strasbourg qui fixe les conditions du partenariat entre l'Institut d'ethnologie et la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame ;
- la candidature de la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame à l'appel à projets organisé par le Ministère de la Culture et de la Communication en vue de l'inscription de biens à l'inventaire français du patrimoine culturel immatériel.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser :

- le Maire, en tant qu'Administrateur de la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame à signer la convention avec l'Université de Strasbourg ;
- le Maire, ou son-sa représentant-e à solliciter toutes aides et subventions pouvant entrer dans le champ du projet de classement de la Fondation au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Adopté

36 De la Grande-Île à la Neustadt, une scène urbaine européenne. Projet de candidature pour l'extension du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial.

Il est demandé au Conseil d'approuver le dossier de candidature pour l'extension du bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial. En outre il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à transmettre ce dossier de candidature à l'Etat français.

Adopté

37 Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens entre la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) et ses membres fondateurs : 2015-2018.

Il est demandé au Conseil d'approuver la signature d'une convention appelée « Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens » entre la Haute Ecole des Arts du Rhin—HEAR et ses membres fondateurs, la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Mulhouse, l'Etat (DRAC Alsace) pour la période 2015-2018 et d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-te à signer cette convention.

Adopté

38 Renouvellement de la convention de mise à disposition de véhicules et d'engins à la Haute école des arts du Rhin (HEAR).

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise à disposition de véhicules et d'engins à la Haute école des arts du Rhin (HEAR), pour l'exercice de ses activités statutaires.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention de mise à disposition de véhicules et d'engins à la Haute école des arts du Rhin (HEAR) ; à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la délibération.

Adopté

39 Attribution des prix Pflimlin et Ritleng aux étudiants diplômés, promotion 2015 de la HEAR - Haute Ecole des Arts du Rhin.

Il est demandé au Conseil d'approuver :

- l'attribution du prix Ritleng 2015 pour un montant de 630 € à l'étudiant : M. Antoine Maillard, diplômé de la HEAR en illustration,
- l'attribution du prix Pflimlin 2015 pour un montant de 630 € à l'étudiante : Mme Julie Knaebel, diplômée de la HEAR en art-objet.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire à procéder au versement des prix Ritleng et Pflimlin 2015.

Adopté

40 Signature d'une convention territoriale de développement culturel au Port du Rhin entre la DRAC Alsace et la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver la convention territoriale de développement culturel au Port du Rhin pour la période 2015-2017.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention et tout document y afférent.

Adopté

41 Attribution de subventions pour des projets culturels.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'attribution des subventions ci-après :

Association du Corbeau	1 200 €
Fauteuil Vapeur	8 000 €
Le Faubourg	13 600 €
Courant d'Art	14 000 €
Au-delà des Ponts	16 700 €
Turbulences	3 300 €
La Friche	15 000 €
UT	3 000 €
Voix Point Comme	3 000 €
Musique et orgues	1 000 €
Babel l'héritage	8 000 €
Décade	5 000 €
Jazz d'or	10 000 €
Ailleurs Les Imaginaires	2 000 €
La Mesnie H	7 000 €
Scarface ensemble	3 000 €
Villa Théâtre	5 000 €
Centre socio-culturel de la Robertsau	3 500 €
Les Tréteaux de Port Royal	4 000 €
La société des Amis du Vieux Strasbourg	10 100 €
Le Jardin des sciences de l'université de Strasbourg	5 000 €
Films du Spectre	10 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté

42 Arts visuels : Conventionnement triennal et quadripartite ville de Strasbourg, Eurométropole, Région Alsace et Association Fauteuil Vapeur pour la période 2015 à 2017.

Le Conseil est appelé à approuver la signature d'une convention d'objectifs en partenariat avec l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Alsace et l'association

Fauteuil Vapeur.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer cette convention.

Adopté

43 Bourse de recherche annuelle pour les artistes bénéficiant du dispositif 'Pépinière'.

Il est demandé au Conseil d'approuve l'attribution d'une allocation de recherche d'un montant de 1 500 € pour les six artistes de la pépinière. Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à procéder au versement de ces prix et bourse à : Charles Zévaco, David Séchaud, Thomas Pondevie/Vilma Pitrinaite, Christine Nicod, Christelle Herrscher, et Amélie Enon.

Adopté

44 Signature de deux conventions de développement et d'autonomisation pour le spectacle vivant.

Le Conseil est appelé à approuver :

- la signature de conventions de développement et d'autonomisation entre la ville de Strasbourg et les associations suivantes pour la période 2015/2017 :
 - Compagnie Actémobazar
 - Label Deaf Rock Records
- l'attribution dans ce cadre des subventions suivantes :

Label Deaf Rock Records	(complément)	5 000 €
Compagnie Actemobazar		17 000 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions correspondantes.

Adopté

45 Conventions de partenariat au titre des musées de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion au titre du service des musées, des conventions de partenariat :

- avec le Service régional de l'Inventaire général du patrimoine culturel pour une première collaboration avec le Musée alsacien dans le cadre de la valorisation de la

- genizah de Dambach-la-Ville,
- avec Le Maillon Théâtre de Strasbourg / Scène Européenne dans le cadre de l'accueil d'un spectacle et d'une installation vidéo au Musée d'Art moderne et contemporain,
 - avec la Bibliothèque Universitaire de Strasbourg afin de rendre accessible, sous forme numérique, la plus vaste collection publique des ouvrages de Doré en France,
 - dans le cadre de l'exposition Régionale 16 qui se tiendra du 5 décembre 2015 au 16 janvier 2016 à l'Aubette 1928,
 - avec la Maison européenne de l'architecture dans le cadre d'une manifestation le 2 octobre prochain à l'Aubette 1928,
 - avec l'Université – le LABEX GREAM portant sur l'organisation conjointe d'une saison consacrée à la musique contemporaine à l'Auditorium des musées,
 - avec l'association des commerçants de la rue d'Austerlitz « Espace Austerlitz » dans le cadre d'activités communes et d'événements du musée alsacien.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à ces conventions.

Adopté

46 Organisation d'expositions temporaires dans les musées en 2016.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'organisation d'expositions dans le cadre de Passions.Partagées par :

- le Musée d'Art Moderne et Contemporain Le Cabinet des merveilles. Quinze ans d'acquisitions des Musées de Strasbourg du 21 mai au 28 août 2016 pour une dépense estimée à 100 000 € et Passions contemporaines au MAMCS, Acte I : du 24 septembre au 20 novembre 2016, Acte II : du 3 décembre 2016 au 4 février 2017 pour une dépense estimée à 120 000 €,
- au Palais Rohan – Galerie Heitz, Dernière danse L'imaginaire macabre dans les arts graphiques du 21 mai au 28 août 2016 pour une dépense estimée à 105 000 €,
- au Musée alsacien, Héritage inespéré : objets cachés au cœur des synagogues de l'Est de la France du 15 octobre 2016 au 24 février 2017 pour une dépense estimée à 120 000 € et Dans le coffre à jouets des musées de novembre 2016 à mars 2017, présentation des collections ; pas de budget dédié,
- le Musée des Beaux-Arts De Le Brun à Fragonard du 21 mai au 28 août 2016 et Hommage à Othon Kaufmann et François Schlageter, collectionneurs et donateurs du 15 octobre 2016 au 12 février 2017 pour une dépense estimée à 80 000 € pour les deux expositions,
- le MAMCS et l'Aubette 1928, Hétérotopies. Des avant-gardes dans l'art contemporain du 3 décembre 2016 au 26 mars 2017 pour une dépense estimée à 150 000 €,
- au Musée Tomi Ungerer – Centre de l'illustration, Cartes postales d'illustrateurs 14-18 (titre provisoire) octobre 2016 - février 2017 pour une dépense estimée à 55 300 €,

et d'autres expositions

- au Musée Tomi Ungerer – Centre de l’illustration, Fit to print. De Strasbourg au New York Times, illustrations pour la presse du 16 janvier au 10 avril 2016 pour une dépense estimée à 30 000 €,
- au Musée zoologique, Lumière ! Explorer l’impossible, du 1^{er} avril 2016 au 31 décembre 2016 pour une dépense estimée à 30 000 €,

Il est également demandé au Conseil d’autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à lancer et exécuter les procédures de marchés relatifs à ces événements, conformément aux règles de passation et aux délégations en vigueur en matière de marchés publics.

Adopté

47 Enrichissement des collections des musées.

Il est demandé au Conseil d’approuver :

pour le MAMCS

un dépôt d’un ensemble d’œuvres de Perahim : Un peuplier traverse la mer, Portrait de Gherasim Luca, Métamorphose en rouge, Lumpenprolétariat et Aristocratie, La Mitrailleurse, Autour du Grand Fourneau, La barque de l’amour s’est brisée contre les vagues de la vie courante, valeur totale du dépôt : 248 000 €

Il est également demandé au Conseil d’accepter :

pour le MUSÉE DES BEAUX ARTS

l’acquisition auprès de la galerie Eric Coatalem, Paris, d’une œuvre de Reynaud LEVIEUX Le Repos pendant la Fuite en Egypte (vers 1660) pour un montant de 220 000 €

le don de M. Olivier Scherberich de l’œuvre de Nicolas Delobel, Composition allégorique du portrait d’Orry pour une valeur de 20 000 €

pour le MUSEE ARCHEOLOGIQUE

les transferts de propriété à titre gratuit par l’État de la part de mobilier mis au jour sur le site :

- du lotissement d’activité du Quadrant 4 (communes d’Entzheim et Geispolsheim),
- du 2, route des Romains à Strasbourg-Koenigshoffen

et qui lui sont revenues à l’issue du partage, à la ville de Strasbourg pour affectation aux collections du Musée Archéologique de la ville de Strasbourg.

Ce mobilier sera porté à l’inventaire « Acquisitions » du Musée Archéologique, devenu « Musée de France » dès la création de ce label (en tant qu’ancien musée classé) et qui remplit à ce titre toutes les garanties pour assurer une parfaite gestion et une bonne conservation de ce mobilier telles que requises par l’arrêté du 25 août 2004 portant définition des conditions de bonne conservation des vestiges archéologiques mobiliers.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces transferts de propriété, et de charger le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

Adopté

48 Conclusion d'un partenariat avec l'association Contact et Promotion, en vue de la mise en place d'ateliers jeux au sein de la nouvelle médiathèque de Hautepierre.

Il est demandé au Conseil d'approuver la convention à la délibération visant la mise à disposition à titre gratuit des locaux de la médiathèque Hautepierre à Strasbourg.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux à titre gracieux selon les termes de l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques avec l'association Contact et Promotion.

Adopté

49 Cession de 250 transats « Millénaire des fondations de la cathédrale » par la Ville de Strasbourg au profit de la Fondation de l'œuvre Notre Dame.

Le Conseil est appelé à approuver la cession des 250 transats à titre gracieux par la ville de Strasbourg à la Fondation de l'Œuvre Notre Dame pour une mise en vente par ses soins.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Adopté

50 Mise en œuvre d'opérations de mécénat pour l'exposition «Des Gens Singuliers».

Il est demandé au Conseil d'approuver la mise en œuvre d'opérations de mécénat pour l'exposition d'œuvres sculptées « Des Gens Singuliers » ainsi que le modèle de convention de mécénat.

En outre, il est demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à

signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération, notamment les conventions entre la Ville et les entreprises mécènes.

Adopté

51 Relations financières entre la Ville et le Racing Club de Strasbourg Alsace - saison 2015/2016.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention financière entre la ville de Strasbourg et la SAS Racing Club de Strasbourg Alsace, au titre de la saison sportive 2015-2016, d'un montant de 350 000 € TTC (trois cent cinquante mille euros toutes taxes comprises), pour la réalisation :

- a) d'actions d'intérêt général :
- invitation de clubs de football strasbourgeois aux matchs du RCSA ;
 - accueil des titulaires de la carte du bénévole aux matchs disputés à domicile ;
 - organisation de la Coupe du Monde des quartiers ;
 - parrainage de clubs de football strasbourgeois ;
- b) d'actions de promotion du fair-play :
- lecture de la charte du fair-play lors de matchs à grandes affluences par un jeune footballeur
 - Rencontres avec les joueurs de l'équipe « 1 »
 - trophée du fair-play
 - etc.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant à signer et à exécuter les documents concourant à l'exécution de la délibération, en particulier la convention financière ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

52 Relations financières entre la Ville et la SAEMSL SIG Basket - saison 2015/2016. Convention d'objectifs 2015/2018.

Il est demandé au Conseil d'approuver la conclusion entre la Ville et la SAEMSL SIG Basket, des contrats suivants :

au titre de la saison sportive 2015-2016 :

1. une convention financière, d'un montant de 680 000 € TTC, dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général, d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale. Ces actions sont prioritairement destinées aux publics jeunes, en situation de handicap, aux clubs du territoire etc.

2. la passation d'un marché public, pour un montant total estimé à 351 100 € HT (417 100 € TTC) pour l'exécution de prestations de services portant sur l'achat de billetterie et la mise en place de la signature de la Ville sur des supports de communication tels que :

- les tunnels d'angle ;
- visuel parquet ;
- les maillots des joueurs ;
- les programmes de chaque rencontre disputée à domicile ;
- achat de billetterie,
- etc.

3. un contrat d'objectif pour une durée de 3 ans, au titre des saisons sportives 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, dans lequel il est notamment prévu la réalisation par la SAEMSL SIG d'une réflexion prospective dont la participation financière de la Ville s'élève à hauteur d'un tiers du coût réel et plafonnée à un montant de 70 000 €.

Il est en outre demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer et à exécuter la convention financière et la convention d'objectif ainsi qu'à négocier, puis signer le marché après attribution par la Commission d'appel d'offres, en application de l'article 30 du Code des marchés publics, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

53 Versement de subventions à diverses associations sportives strasbourgeoises.

Le Conseil est appelé à approuver :

- l'allocation de subventions pour un montant total de 145 295 € réparti comme suit et aux associations sportives suivantes :

Amicale des Egoutiers Soutien à la participation du club à la Coupe d'Europe de quilles organisée à Ritzing en Autriche du 28 septembre au 3 octobre 2015	1 000 €
AS Pierrots Vauban Soutien à l'équipe évoluant en division d'honneur (acompte de la subvention 2015-2016)	70 000 €
ASPTT Strasbourg Soutien à la gestion du centre sportif Ouest	15 000 €
Association Sportive et Educative de la Cité de l'III Soutien aux activités du club	2 000 €
Strasbourg Université Club Soutien à la section gymnastique pour la saison sportive 2015-2016	5 000 €
AO Gazelec Soutien à l'organisation de la régata Coupe du Rhin organisée à la base nautique de Plobsheim les 3 et 4 octobre 2015	1 000 €

Association des Courses de Strasbourg Soutien à l'organisation de la « Strasbourgeoise » le 9 octobre 2015, dans le cadre de l'opération « Ruban rose »	8 000 €
Tennis Club de Strasbourg Subvention haut niveau pour la saison sportive 2015-2016	20 000 €
Tennis Club de Strasbourg Soutien à la réfection de courts de tennis en terre battue	2 600 €
Club Sportif et Artistique de la Garnison de Strasbourg Soutien à la réfection de l'éclairage des courts couverts de tennis.	5 200 €
Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre Soutien à la réfection des sols sportifs	15 495 €

Il est également demandé au Conseil l'annulation de la subvention et des engagements correspondants d'un montant total de 23 000 € attribuée par délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2015 à l'association Tennis Club Meinau pour l'acquisition et la mise en place d'une bulle de tennis,

En outre, le Conseil est appelé à décider de la réaffectation du montant de la subvention annulée.

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

54 Subventions complémentaires de fonctionnement : dispositif aide à la formation.

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention pour chacune des associations sportives référencée ci- dessous pour un montant total de **16 710 €**

Club	Subvention proposée
ASL Gendarmerie d'Alsace	640 €
ASL Robertsau	760 €
ASPTT Strasbourg	750 €
Aviron Strasbourg 1881	170 €
Centre d'Instruction et de Pratique du Vol à Voile	1 510 €
Cercle de Badminton de Strasbourg	390 €
Cercle Sportif de la Meinau	300 €
Cercle Sportif Saint-Michel	1 530 €

Club Alpin Français	470 €
Club Sportif de Hautespierre	830 €
FC Kronembourg – Football	420 €
Hautespierre Badminton Club	100 €
Karaté Club de la Robertsau	330 €
La Sportive Neuhof	130 €
Les Libellules Basket Club Strasbourg	190 €
MCM Orangerie	140 €
PK Stras	110 €
Saint Joseph Strasbourg	330 €
SG Union Koenigshoffen	410 €
SGS La Strasbourgeoise	830 €
SOGS L’Avenir Strasbourg	70 €
Sporting Strasbourg Futsal	390 €
Strasbourg Thaï Boxing	980 €
Strasbourg Université Club	1 040 €
Strasbourg Volley Ball	470 €
Team Strasbourg SNS ASPTT	2 910 €
Union sportive Egalitaire	210 €
W Fight Strasbourg	300 €

Il est demandé au Conseil d’autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

55 Subventions complémentaires de fonctionnement : dispositif d’aide aux clubs propriétaires.

Le Conseil est appelé à approuver le versement d’une subvention pour différentes associations sportives et pour un montant total de 24 400 €,

Nom club	Subvention proposée
Activités Sportives Culturelles et de Plein Air (ASCPA)	1 800 €
Alsatia Neuhof Stockfeld	300 €

Association Sportive d'Electricité de Strasbourg	3 700 €
Aviron Strasbourg 1881	1 900 €
Cercle Nautique Ill Club	2 200 €
Société de Gymnastique et de Sports La Strasbourgeoise	5 800 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau	1 300 €
Société Nautique 1887 Strasbourg	900 €
Strasbourg Sud Handball – La Famille	1 500 €
Union Sportive Egalitaire Strasbourg Neudorf	3 800 €
Union Sportive Ouvrière Liberté Strasbourg	1 200 €
TOTAL	24 400 €

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté

56 Conclusion de marchés de fourniture d'accessoires et d'équipement, l'acquisition, la pose, l'installation, la réparation d'agrès pour les installations sportives de la ville de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver :

- le lancement d'une consultation publique en vue du passage d'un marché à bons de commande de fourniture d'accessoires et d'équipements, l'acquisition, la pose, l'installation, la réparation d'agrès pour les installations sportives sur le territoire de la ville de Strasbourg,
- la convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg dont la ville de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur.

Collectivités	Objet des marchés	Montant minimum estimatif en € HT annuel	Montant maximum estimatif en € HT annuel
VILLE DE STRASBOURG	fourniture d'accessoires et d'équipements, l'acquisition, la pose, l'installation, la réparation d'agrès	150 000 €	500 000 €

EUROMETROPOLE	fourniture d'accessoires et d'équipements, l'acquisition, la pose, l'installation, la réparation d'agrès	50 000 €	150 000 €
---------------	--	----------	-----------

Il est également demandé au Conseil d'autoriser le Maire ou son-sa représentant-e :

- à signer la convention de groupement de commandes avec l'Eurométropole de Strasbourg,
- à lancer les consultations conformément au Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives.

Adopté

57 Conclusion d'un marché de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux, éventuellement reconductible, pour la ville de Strasbourg.

Il est demandé au Conseil d'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à la passation d'un marché de prestations de nettoyage, conformément au code des marchés publics, pour une durée d'un an reconductible trois fois et pour les montants suivants :

Objet	Montant annuel estimatif € HT
Prestations de nettoyage du Gymnase Rotonde (partie forfaitaire)	35 000 €

Objet	Montant annuel minimum estimatif €HT	Montant annuel estimatif € HT
Prestations exceptionnelles de nettoyage du Gymnase Rotonde (partie bons de commande)	500 €	10 000 €

Il est également demandé au Conseil de décider l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2016 et suivant les lignes concernées, et d'autorise le Maire ou son représentant à lancer la consultation, à prendre toutes les décisions y relatives, à signer et à exécuter le marché en résultant.

Adopté

DEBAT D'ACTUALITE

M. le Maire effectue une communication concernant « l'accueil de personnes et familles réfugiées à Strasbourg » et lance un large débat à ce sujet.

INTERPELLATIONS

58 Interpellation de M. Jean-Emmanuel ROBERT relative à l'évolution du commerce de proximité.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe du présent compte-rendu.

59 Interpellation de Mme Fabienne KELLER relative à l'attractivité économique de Strasbourg.

Le texte de l'interpellation et sa réponse figurent en annexe du présent compte-rendu.

60 Interpellation de Mme Julia ABRAHAM relative à l'accueil des migrants à Strasbourg.

Mme Julia Abraham retire son interpellation.

Question d'actualité relative à la Manufacture des Tabacs.

LE MAIRE,



ROLAND RIES

Annexe au compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 21 septembre 2015

58. Interpellation de M. Jean-Emmanuel ROBERT relative à l'évolution du commerce de proximité.

Monsieur le Maire,

Le 18 mai dernier, je vous interrogeais sur le devenir du centre commercial de l'Elsau. Un certain nombre d'annonces avaient été faites à cette occasion.

Vous est-il possible de nous faire un point sur l'avancée de ce dossier qui tient à cœur de beaucoup d'Elsauviens ?

Vous est-il également possible de nous faire un point sur l'évolution du dossier du Leclerc Express de la rue du Faubourg national où beaucoup d'habitants de l'Elsau s'étaient repliés ?

Je vous remercie.

REPONSE :

Cher collègue,

Une fois de plus, M. le Conseiller municipal, vous m'interrogez sur l'avenir du magasin Leclerc de l'Elsau. Je ne peux que vous confirmer ma réponse du 18 mai dernier en y ajoutant, néanmoins, que notre attention permanente sur le sujet nous a conduits à ce qu'un promoteur privé rachète le site Leclerc.

Une DIA (déclaration d'intention d'aliéner) en ce sens a été instruite par le service de la politique foncière immobilière et le service économique. L'investisseur est un investisseur local qui est soucieux de préserver l'activité souhaitée par tous, c'est-à-dire une activité d'alimentation de proximité généraliste.

Je vous réaffirme que la mise en relation entre l'acquéreur et l'enseigne Carrefour a été fructueuse puisqu'un Carrefour contact va s'installer en lieu et place d'une partie du site Leclerc ; l'autre partie étant réservée à une boulangerie, un distributeur automatique de billets et une activité de service.

J'ai encore rencontré le 17 septembre l'ensemble des acteurs de ce dossier qui avance à son rythme et dans l'intérêt des habitants de l'Elsau dont vous semblez vous préoccuper en fonction des agendas électoraux.

Carrefour ouvrira ses portes à l'automne 2015 tel que je l'ai dit et je vous précise que l'automne s'étend du 23 septembre au 21 décembre !

Sans remonter au passé, vous me permettrez de vous demander quelles ont été les actions de la municipalité à laquelle vous avez appartenu entre 2001 et 2008, pour dynamiser le commerce à l'Elsau. Selon les données qui proviennent du fichier SIREN (INSEE), je vous indique l'analyse sur le quartier de l'Elsau : « le quartier de l'Elsau a connu des modifications de son offre commerciale de 2001 à 2008. On constate ainsi des fermetures d'établissements, des changements de propriétaires et peu de nouvelles activités ». Je pense qu'il n'y a rien à rajouter à ce constat factuel.

Enfin, concernant le magasin Leclerc du Faubourg National, qui dessert une forte population de l'Elsau, j'ai regretté comme tout le monde ici, sa fermeture brutale dans l'esprit d'Hyper Coop, sans respect pour les fidèles clients qui ont consommé dans le magasin pendant des années.

Avec ma collègue du Conseil départemental, Martine Jung, et l'Adjoint du quartier de la Gare, Paul Meyer, nous sommes en train de trouver un repreneur pour ce magasin, sachant que nous avons trouvé un acquéreur des lieux, qui d'ailleurs est le même que celui de l'Elsau.

J'ai le plaisir de vous indiquer qu'une piste semble correspondre à la fois aux attentes de la future enseigne et aux besoins des habitants du quartier.

Je veux pour terminer, vous rappeler que l'Elsau bénéficie d'une attention comme jamais ce quartier a pu en bénéficier. Le décret paru au Journal Officiel du 16 septembre 2015, confirme d'ailleurs le classement du quartier en zone prioritaire de la politique de la Ville.

D'un côté certains, critiquent sans construire, d'un autre, certains agissent avec une vision à long terme. C'est ce qui nous différencie, vous et moi. Merci.

59. Interpellation de Mme Fabienne KELLER relative à l'attractivité économique de Strasbourg.

Monsieur le Maire,

La 83^{ème} édition de la Foire européenne de Strasbourg, événement majeur pour notre Ville en termes d'attractivité économique, s'est achevée il y a tout juste une semaine.

Celle-ci s'est tenue dans un contexte particulier compte tenu de la diminution de l'espace et des aménagements disponibles suite à la destruction d'une partie du Parc des expositions pour faire place à un quartier d'affaires international.

En s'y rendant, chacun d'entre nous aura pu constater que les contraintes liées à cette diminution de place ne sont pas sans conséquences sur l'organisation et l'attrait de la Foire européenne. Celle-ci n'a en effet pu accueillir cette année autant d'exposants

qu'en 2014. Pourtant moins nombreux, ces derniers ont d'ailleurs éprouvé de grosses difficultés pour stationner leurs véhicules professionnels aux abords du Wacken et ont tenu à vous le faire savoir.

Cet épisode démontre les limites de l'organisation de salons, foires et autres grands événements dans la configuration actuelle du Parc des expositions. Cela affecte malheureusement l'attractivité économique de notre Ville alors que les Strasbourgeois ont plus que jamais besoin du soutien de leur municipalité dans le contexte actuel. Le report annoncé de la construction du Parc des expositions et l'avancement du chantier du futur quartier d'affaires ne feront qu'aggraver encore davantage cette situation dans les années à venir.

Monsieur le Maire, face à ce constat, nous souhaiterions connaître la stratégie à court, moyen et long terme de votre municipalité afin de renforcer l'attractivité de Strasbourg en matière d'accueil de congrès, colloques, foires, expositions, salons et autres grands événements.

Je vous remercie.

REPONSE :

Madame la conseillère, Madame Keller,

Comme à l'accoutumée, vous ne manquez jamais une occasion pour égratigner l'image de notre Ville en pointant un supposé manque d'attractivité de la ville.

Je rappelle toutefois qu'il aura fallu attendre 2008 et l'initiative que nous avons engagée avec Jacques Bigot et Catherine Trautmann pour que notre Ville et notre Métropole se dote enfin d'une stratégie en faveur du développement économique et de l'attractivité de notre territoire, alors que toutes les autres grandes villes françaises s'étaient dotées de telles stratégies dès le début des années 2000.

Aujourd'hui, une fois de plus, vous faites mine de vous intéresser à cette question en nous interrogeant à partir du bilan de la Foire européenne 2015. Ne vous en déplaise Mme Keller, les chiffres de la 83^{ème} édition de la plus grande foire du Grand Est sont positifs.

Avec 194 319 entrées, le nombre de visiteurs a progressé après deux années d'érosion. Avec 421 € de valeur du panier moyen par visiteur contre 246 € l'an dernier, la consommation sur la Foire a même redécollé pour progresser, par visiteur par rapport à l'an dernier, de l'ordre de 70 %. Et pourtant, avant le début de la Foire, d'aucuns se demandaient, vous en faisiez peut-être partie, si la nouvelle configuration de la Foire, avec une nouvelle organisation des Halls et des lieux d'expositions extérieurs due au démarrage du chantier du Quartier d'affaires, allait fonctionner et se révéler concluante en termes de circulation et de consommation.

Au regard des chiffres, force est de constater que cette nouvelle organisation s'est révélée en définitive pertinente. L'espace agricole, installé sur la place Adrien Zeller,

qui fut l'un des symboles de cette nouvelle configuration, a été très bien accueilli et a séduit.

Certes, et sur ce point vous avez raison, l'accessibilité de la Foire pour les exposants a engendré le mécontentement de certains d'entre eux et ils me l'ont fait savoir, plus exactement ils l'ont fait savoir en direct avec Mme Rafik ElMrini qui s'est rendue sur place et a trouvé les compromis nécessaires pour régler cette situation, mais il faudra y revenir.

Lorsqu'une Foire de cette dimension présente une nouvelle organisation, il n'a pas rare que des problèmes de ce type surgissent. Notre responsabilité, ce n'est pas d'ignorer ces problèmes, au contraire, nous allons y faire face. Nous ferons le bilan de ce qui s'est passé pour apporter des réponses en faveur d'une meilleure accessibilité pour l'ensemble des exposants de la Foire. Une réunion sera prochainement organisée entre les services de la Ville et de Strasbourg Evènements pour tirer le bilan de cette édition 2015 et engager des solutions pour l'édition 2016.

Au-delà de l'organisation stricte de la Foire européenne, qui est un événement bien installé dans notre ville pour les années à venir, il est indispensable d'avoir une stratégie pour accueillir globalement les grands événements, les grands congrès et les manifestations nationales et européennes. Et cette stratégie, Mme Keller, nous l'avons. Et cela fait plusieurs années que nous la mettons en œuvre, au service de l'attractivité de notre Ville.

Notre stratégie, c'est d'abord celle de l'alliance, du partenariat et de la coordination entre l'ensemble des acteurs : avec l'Eurométropole de Strasbourg et son président Robert Herrmann, avec Strasbourg Evénement et sa présidente Nawel Rafik-ElMrini, avec le Strasbourg Convention Bureau qui réunit notamment les hôteliers, les restaurateurs et les acteurs du tourisme.

Le premier élément de cette stratégie collective, c'est le renforcement du marketing territorial. Strasbourg doit figurer en tête des principaux radars de l'attractivité pour l'accueil des grands événements. Cela passe par la visibilité de Strasbourg et de ses installations d'accueil au niveau européen et international. C'est bien cet objectif qui a conduit Strasbourg Evénements à se rapprocher de GL Events, une entreprise qui a justement cette dimension et cette ambition de conquête de nouveaux marchés à l'international et qui a les réseaux pour le faire. Mais cela passe également par la présence de la destination Strasbourg dans les salons du tourisme d'affaires et c'est le sens de l'action portée par le Strasbourg Convention Bureau.

Le deuxième élément de cette stratégie collective, c'est celui de l'accueil des grands événements et de leurs participants. Un accueil réussi et des participants satisfaits, c'est l'assurance que l'événement reviendra à Strasbourg et que ses participants reviendront eux aussi pour un séjour d'agrément et de loisirs. Aujourd'hui, grâce à l'implication de plusieurs partenaires comme la CTS ou Batorama, nous pouvons proposer un accueil « clé en main » et des prestations qui mettent en valeur le patrimoine et l'architecture de notre ville.

Enfin, le dernier élément, c'est bien celui de la qualité des infrastructures et des équipements. Je tiens à rappeler que c'est bien sous nos deux mandatures successives, celle-ci et la précédente, que nous avons engagé des choix majeurs et stratégiques pour moderniser nos équipements et doter notre territoire d'infrastructures à la hauteur de nos ambitions. Avec le nouveau Palais de la Musique et des Congrès, dont le chantier sera définitivement achevé l'année prochaine, Strasbourg bénéficiera enfin d'un équipement à la hauteur, un des plus beaux et des plus fonctionnels Palais de la Musique et des Congrès de France, dont l'influence ira au-delà du Grand Est et de la région du Rhin-supérieur, permettant d'accueillir à la fois des événements tels que des congrès, des colloques, des salons et des expositions de dimensions européennes et internationales, mais aussi des événements culturels de grandes qualités.

Le chantier du Quartier d'Affaires et le report du projet du nouveau Parc des Expositions nous incitent à repenser les espaces d'accueil des grands congrès et foires internationales. Cela n'a pas empêché que de grands événements tels que les finales nationales des Olympiades des Métiers, le Congrès des Notaires de France, ou encore cette 83^{ème} édition de la Foire européenne, se déroulent dans de bonnes conditions. Avec le gestionnaire des équipements d'expositions, Strasbourg Evénements, nous avons trouvé des solutions adéquates et satisfaisantes pour les participants et pour les exposants, qui peuvent toujours être améliorées et qui devront être améliorées l'année prochaine et dans les années à venir.

Notre ambition, Mme Keller, c'est bien de faire revenir Strasbourg parmi les premières villes de Congrès de France. C'est un enjeu de rayonnement pour notre Ville et c'est également un défi pour l'emploi, en particulier dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du commerce. Pour y parvenir, nous avons une stratégie, avec un cap, celui de la construction du nouveau Parc des Expositions, et à plus court terme, celui d'une optimisation des espaces disponibles aujourd'hui. En cela, la 83^{ème} édition de la Foire européenne était un défi, et je pense qu'au regard des résultats enregistrés et des chiffres que j'ai indiqué tout à l'heure, nous avons relevé correctement ce défi.

Je vous remercie de votre attention.

60. Interpellation de Mme Julia ABRAHAM relative à l'accueil des migrants à Strasbourg.

Mme Julia ABRAHAM retire son interpellation.